

Événement

Hausse du Smig

Le gouvernement à l'épreuve

● Si l'on augmente le salaire exonéré de l'IR de 3.000 à 4.000 DH, l'incidence serait de 5 MMDH. En 2014, le nombre des salariés déclarés a atteint 3,1 millions de personnes, soit 65% du total.

Dans un climat social extrêmement tendu, et à la veille de la fête du 1er mai, Abdeslam Seddiki s'est livré, hier à Rabat, au rituel annuel du bilan de l'année écoulée et des projections. Fait marquant de cette année 2015, trois syndicats représentatifs, l'UMT, la CDT et la FDT jouent les trouble-fête en annonçant leur boycott des défilés du 1er mai. D'ailleurs, simultanément à la conférence de presse de Seddiki se tenait le rendez-vous qu'avaient les trois centrales avec la presse, mercredi matin à Casablanca.

Réagissant à ce boycott sans précédent, le ministre a dit respecter le choix souverain des syndicats concernés tout en le regrettant. Pour lui, d'aucuns réduisent le dialogue social à la hausse des salaires. Sachant que la deuxième tranche de revalorisation du salaire minimum dans le secteur privé doit entrer en vigueur en juillet prochain, la marge de manœuvre du gouvernement reste nulle pour répondre positivement aux appels insistants des syndicats qui revendiquent plus que les 10% accordés. Encore et toujours le même grief mis en avant : la création d'emplois pourrait être affectée si une hausse du salaire minimum dans le privé était décrétée par le gouvernement. En effet, le taux de chômage a atteint en 2014 le taux record de 9,9% (9,2% en 2013), ce qui est en partie dû à une croissance n'ayant pas dépassé les 2,5%. En revanche, des arrangements salariaux peuvent aboutir dans le cadre des conventions collectives que Seddiki appelle de ses vœux. Selon les estimations du ministère, il y a un potentiel de 70 conventions collectives au Maroc dont 8 ont déjà été entérinées. L'ambition est de passer à un autre palier, à savoir les conventions collectives sectorielles, et pas uniquement



● ● ●
Selon Abdeslam Seddiki, la création d'emplois pourrait être affectée si une hausse du Smig est décidée par le gouvernement.

par entreprise. Dans la foulée de ce débat passionné sur la relation entre la croissance et l'emploi, le ministre ambitionne de passer de

Les entreprises sont encore nombreuses à ne pas déclarer leurs salariés à la CNSS.

25.000 nouveaux postes par point de croissance à 38.000. Techniquement parlant, il va falloir que le ministre explique comment il compte réaliser une telle prouesse. Plus encore, dans un élan de confiance, Seddiki table

sur la création de 200.000 emplois par an jusqu'en 2025 pour baisser drastiquement le niveau du chômage. Il s'agit en fait d'une nouvelle stratégie adoptée le 24 février dernier par les SG des ministères qui vise notamment la création d'un organisme national placé sous la tutelle du chef de gouvernement, avec pour objectif d'améliorer la gouvernance du marché du travail. Citons aussi la création de 75 agences de l'Anapec, d'un guichet au sein de chaque université et enfin l'ouverture du Conseil d'administration de l'agence aux syndicats et au pa-

tronat. Seddiki a minimisé l'importance des engagements que le gouvernement n'a pas encore honorés dans le cadre de l'accord du 26 avril 2011. « Il ne reste en vérité que trois ou quatre points, à savoir la loi organique sur les syndicats, l'article 288 du Code pénal qui criminalise le recours à la grève et l'alignement du SMAG sur le SMIG », précise le ministre. Avant d'en arriver à de nouvelles revendications, la logique, selon Seddiki, est d'effacer le passif, mais aussi d'éviter des mesures qui peuvent alourdir le déficit budgétaire. En effet, comme explique le ministre, si l'on augmente le salaire exonéré de l'IR de 3.000 à 4.000 DH, l'incidence serait de 5 MMDH. Or, les syndicats demandent l'exonération de l'IR jusqu'à un salaire de 6.000 DH. Le ministre s'est par ailleurs targué d'avoir mis en place deux outils importants pour booster la création d'emplois. Il s'agit des contrats d'intégration où l'État prend en charge la part patronale de la déclaration à la CNSS du stagiaire ainsi que les incitations pour la création d'entreprises sur la période 2015-2019, dont la mise en œuvre aura coûté pas moins de 700 MDH. Dans le même ordre d'idées, Seddiki lance un appel solennel aux entreprises qui ne déclarent pas leurs salariés à la CNSS. Certes, en 2014, le nombre des salariés déclarés a atteint 3,1 millions de personnes, soit 65% du total, sachant que 35% d'entre eux se soustraient à cette obligation. « La fraude sociale est encore plus grave que la fraude fiscale », a tonné le ministre. ●

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@leseco.ma

Projets en chantier

Incontestablement, le premier objectif du gouvernement est de réussir la stratégie nationale de création d'emplois. Vient ensuite la mise en œuvre de la couverture sociale des indépendants et des professions libres et de l'AMO pour les étudiants à partir de l'année prochaine. La réforme du régime des mutuelles, à travers le projet de loi qui est actuellement au Parlement, est également importante. 8 mutuelles sont aujourd'hui représentées au sein de la CNOPS, et la nouvelle loi traduit la volonté d'augmenter ce nombre.